

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mèl : [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Adresse du Congrès SNPES-PJJ/FSU à Madame la Ministre de la Justice

Le congrès du SNPES-PJJ/FSU réuni à Sangatte le 21 Juin 2012, s'adresse solennellement à la nouvelle ministre de la Justice.

Depuis dix ans la justice des mineurs subit des attaques frontales remettant en cause la priorité à l'éducation, qui a inspiré l'ordonnance de 1945. La jeunesse la plus en difficulté et la plus fragile est stigmatisée, méprisée, enfermée, elle sert de bouc émissaire dans une période d'accumulation des difficultés sociales. La multiplication des lois répressives et des lieux d'enfermement, une justice expéditive centrée sur l'acte et non sur la prise en compte de la situation des adolescents ne laissent plus aucune possibilité au déploiement de l'action éducative, qui suppose du temps, des réponses adaptées et personnalisées.

Une Protection Judiciaire de la Jeunesse exsangue, amputée de la diversité de ses moyens éducatifs, des personnels maltraités et disqualifiés dans leurs métiers, privés du sens de leur mission éducative, tel est le bilan catastrophique de ces dernières années.

Il y a chez les personnels une énorme attente d'un véritable changement, qui restaure la dignité, le respect et la reconnaissance ; qui redonne aux services éducatifs les moyens d'un fonctionnement serein.

La présence du service public de la PJJ sur l'ensemble du territoire a été saccagée. Les services éducatifs ont été dépouillés de leurs moyens, au profit des lieux d'enfermement. Ces lieux n'ont jamais favorisé l'insertion sociale des adolescents, au contraire : ils génèrent stigmatisation, exclusion, maltraitance et désespoir. Ils génèrent aussi de façon systématique des dysfonctionnements et des atteintes aux droits.

Pour redonner sens et contenu à une véritable justice des mineurs, restaurer le fonctionnement du service public d'éducation, les professionnels attendent des décisions fortes qui marquent un véritable changement.

Nous demandons solennellement : l'abrogation de toutes les lois sécuritaires visant les mineurs ; la restauration de la double compétence de la PJJ pour les mesures civiles, pénales et de PJM ; la fermeture des CEF ; le dégel budgétaire ; la réaffectation des moyens financiers et humains vers les services l'action éducative et la fin de la présence permanente de personnels PJJ dans les lieux de détention ; l'arrêt des restructurations ; le retour à une organisation administrative prenant en compte les réalités géographiques et les spécificités particulièrement pour l'outre mer ; le rétablissement des foyers éducatifs et de réels moyens de fonctionnement en milieu ouvert, en hébergement et en insertion sur tout le territoire métropolitain et d'outre mer ; le retour à l'autonomie pédagogique des équipes ; la réintégration des missions administratives et techniques au sein de l'ensemble des services de la PJJ avec les postes correspondants ; la restauration pour les éducateurs d'une véritable formation initiale sur deux ans ; une direction qui écoute et respecte les professionnels et l'arrêt d'un autoritarisme insupportable.

Le congrès du SNPES-PJJ/FSU s'est prononcé sur les mesures qui lui paraissent les plus urgentes. Les personnels seront particulièrement attentifs aux décisions que vous prendrez.